Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 63 (1912)

Heft: 1

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Affaires de la Société.

Extrait du procès-verbal des séances du Comité permanent.

Séance du 23 décembre 1911, à Zurich.

1. Quoique le procès-verbal de l'assemblée générale de Zoug n'ait pas encore été remis au Comité permanent et tout en reconnaissant que le *sujet de concours*, tel qu'il a été admis, a perdu en importance, puisque les cantons, pour la plupart, possèdent des instructions relatives à l'élaboration des aménagements, le Comité permanent maintient le texte publié dans la Zeitschrift. Celui-ci a la teneur suivante :

"Quelles sont les idées fondamentales qui doiveut prendre place dans les instructions cantonales sur l'aménagement des forêts? (Welche Grundgedanken sollen in einer kantonalen Forsteinrichtungsinstruktion zum Ausdruck gelangen?)

Les travaux devront être remis pour le 1er juin 1913.

Le Comité permanent fera des propositions à l'assemblée générale de Soleure, touchant le sujet de concours à choisir pour 1914.

- 2. La publication d'une mercuriale des bois a subi un retard, grâce aux difficultés de la dernière heure, survenues entre la rédaction de la Zeitschrift et le Comité permanent, au sujet de la décision prise par l'assemblée générale de Zoug. Quoique le procès-verbal de celle-ci ne soit pas encore parvenu, le Comité maintient sa manière de voir : les formulaires déposés à Zoug sont acceptés, moyennant une légère modification, et ils seront transmis à l'Inspection fédérale des forêts, à Berne, qui s'est chargée de faire le nécessaire quant à la publication de cette mercuriale.
- 3. Le Comité met en circulation les pièces concernant la participation de la Société à l'Exposition nationale de Berne.
- 4. Le vice-président rapporte sur la question des plans et abornements des réserves créées par la Société et sur les dépenses y relatives. M. Enderlin établira le compte des frais incombant à la Société.
- 5. Par lettre du 14 décembre 1911, la Station centrale des essais forestiers répond à la demande qui lui a été adressée par le Comité permanent, le 30 décembre 1910.

La Commission de surveillance prend acte de cette demande. Mais avant de prendre une décision au sujet des recherches forestières, botaniques et zoologiques à faire dans les forêts de réserve, la Station centrale et le Comité permanent devront établir un programme détaillé et voir quelles sont les dépenses qui résulteraient de pareilles recherches. Le Comité permanent partage cette manière de voir. Communiqué.

